

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 7 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS :** Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, P. GAILLARD (+proc de A. BASTIDE), S. CIVIER, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), JC. COURT, R. THIOLLIERE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL (+ proc de J. DURIEU), F. DUMAS, MN. DURAND (+ proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55  
Présents : 42  
Procurations : 6  
Votants : 48  
Absents : 7

Date de convocation : 01/02/2019

**Secrétaire de séance :** Madame MN. DURAND

**Absents :** Messieurs, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, P. MAISONNEUVE et Mesdames M. DUBOIS F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND.

En présence des suppléants non votants :

**Objet : Validation du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Conformément aux exigences réglementaires de la loi de transition énergétique n°2015-992 du 17 Aout 2015, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par délibération du conseil communautaire n°DEL26102017-20 en date du 26 octobre 2017.

Le décret n 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET détaille les différentes phases selon les dispositions suivantes :

- Phase 1 : Bilans et diagnostics
- Phase 2 : Stratégie territoriale
- Phase 3 : Plan d'actions
- Phase 4 : Dispositif de suivi et d'évaluation.

Le groupement Axenne, Auxilia, Atmoterra retenu pour accompagner la CCBA dans l'élaboration de son PCAET et représenté par Monsieur Henri-Louis Gal mandataire, présente la phase 1 : Bilan et diagnostic.

Le document de synthèse est annexé à cette délibération.

La phase 2, stratégie territoriale a pour objectif une concertation des élus qui permettra l'élaboration et la rédaction d'un schéma directeur Climat Air Energie de la Communauté de communes.

Ce schéma permettra de définir des orientations et perspectives territoriales en terme d'énergie, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique en adéquation avec les orientations stratégiques nationales et régionale.

Cela permettra d'effectuer des choix de territoire qui devront être pris en compte dans les documents d'urbanisme tels que le PLUI ou le SCOT.

Cette stratégie déterminée permettra d'élaborer un plan d'actions territorial.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190207-DEL07022019-06-  
DE  
Date de télétransmission : 11/02/2019  
Date de réception préfecture : 11/02/2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Prendre acte de cette présentation et de la réalisation du diagnostic ;
- Prendre acte de l'état des consommations et production d'énergie sur le territoire ;
- Prendre acte de la qualité de l'air sur le territoire ;
- Prendre acte de la vulnérabilité du territoire au regard du changement climatique ;
- Prendre acte des potentiels Energies renouvelables sur son territoire ;
- Prendre acte de la poursuite du PCAET dans sa phase stratégique avec pour objectif la mobilisation des élus présents.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 8 février 2019  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190207-DEL07022019-06-  
DE  
Date de télétransmission : 11/02/2019  
Date de réception préfecture : 11/02/2019